



Donation de terrain

Par **samoth**, le **17/03/2011** à **19:23**

Bonjour,
Les beaux parents de mon épouse souhaitent lui donner une partie de leur terrain et nous souhaitons ensuite y construire notre maison. Comment faire afin que le terrain nous appartienne à part égales à tous les deux? Mon épouse doit-elle m'en donner une partie? Devra t-on payer à nouveau des frais de notaires? Quel est le meilleur montage financier? On m'a parlé de présent d'usage. Je précise que je ne peux m'inclure dans la donation première.
Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **19:37**

Attention, le bâti sur un terrain appartient au propriétaire du terrain. Une donation peut être faite avec droit de retour (donc la maison appartiendra aux donateurs en cas de décès et sans possibilité de vendre).